
Adresse du comité de surveillance de Montagne-sur-Aisne (Marne) qui fait passer, au nom des détenus de cette commune, la somme de 215 livres pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de Montagne-sur-Aisne (Marne) qui fait passer, au nom des détenus de cette commune, la somme de 215 livres pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 267;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35997_t2_0267_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 24 Nivôse An II

(Lundi 13 Janvier 1794)

Présidence de DAVID

I

La séance est ouverte par la lecture d'une lettre du comité de surveillance de Montagne-sur-Aisne (1). Il fait passer, au nom des détenus de cette commune, la somme de 215 liv. 15 s., pour les généreux défenseurs de la patrie (2).
Mention honorable (3).

[*Montagne-sur-Aisne, 12 niv. II*] (4)

« Citoyen président,

Le Comité de surveillance de Montagne-sur-Aisne te fait passer une somme de 215 l. 15 s. offerte par les détenus de cette commune, pour le généreux défenseur de la Patrie qui le premier a monté à l'assaut de l'infâme ville de Toulon. Dans le cas [où] il ne serait pas connu, la destination en est réservée à celui ou à ceux que la Convention déterminera.

Tu voudras bien aussi donner lecture de leur pétition à cet égard. Salut et fraternité : DOLAN.»

[*Lettre des détenus, au C. de surveillance de Montagne-sur-Aisne, 9 niv. II*] (5)

« Citoyens,

Les triomphes de la République ont pénétré dans les murs où nous sommes détenus. La rigueur du sort que nous éprouvons ne nous a pas rendus insensibles à sa gloire et à ses succès. Nous sommes privés de l'avantage de prendre part à la fête civique que la Convention nationale a prescrite à cette occasion, nos cœurs n'y sont cependant pas étrangers. Daignez, Citoyens, vous nos concitoyens, être près de la Convention les interprètes de nos sentiments. Que le premier soldat républicain qui est monté sur les remparts de la ville perfide, qui a replanté l'étendard national sur ses murs trop longtemps souillés par la présence des satellites des despotes, reçoive la foible tribut de notre reconnaissance patriotique : Nous n'entendons pas lui offrir une récompense pécuniaire, elle seroit au dessous de l'âme d'un vrai républicain, mais il l'agrèera comme un hommage rendu à l'héroïque action qui a restitué à la République un de ses plus redoutables boulevards, et comme l'expression sincère de nos sentimens à cet égard.

(1) Ci-dev^t Sainte-Menehould (Marne).

(2) P.V., XXIX, 207. Mention dans M.U., XXXV, 396; J. Sablier, n° 1075; Ann. patr., p. 1697.

(3) Bⁱⁿ, 24 niv.

(4-5) C 288, pl. 875, p. 31, 32.

Citoyens nous joindrons nos cris de joie à vos acclamations civiques, et vous ne blâmerez pas notre enthousiasme : la joie de la République sera la nôtre. Si nous souffrons, nous souffrons pour la patrie; elle mettra un terme à nos douleurs, et nous espérons jouir avec vous du bonheur de la revoir bientôt triomphante de ses ennemis et protectrice de notre liberté. Nous oublierions alors que nous avons été un instant les victimes qu'elle a cru devoir au salut du peuple.

Nous déposons sur l'autel de la patrie pour la destination ci-dessus indiquée la somme de 215 l. 15 s. et nous prions le Comité de surveillance de provoquer la décision de la Convention nationale sur son application.»

MAUCLER, V^{ic} INDART, TOLIN, BONNAY, DUHAN-BONNAY, JULLIOT - FINONCE, DUHOUR, BIZAULT, D'AVOCOUR, BONNAY - FINONCE, MOREL, TAILLEFER, LOUISE GRANDRUT.

2

La société républicaine de Coursan (1), district de Narbonne, annonce à la Convention qu'elle fait don de 140 marmites et d'une capote (2).

Mention honorable (3).

[*Extrait des délibérations de la Sté républicaine, 30 brum. II*] (4)

Un secrétaire a fait lecture d'une lettre adressée à la municipalité par le procureur-syndic du district dans laquelle les habitans de campagne sont dénoncés comme égoïstes, avaricieux, etc...

Un membre ayant obtenu la parole, s'est écrié :

Assez et trop longtemps des citoyens mal instruits ont clabaudé contre les campagnes; tout récemment encore des citadins ont dénoncé aux représentans du peuple, les agriculteurs comme égoïstes, avaricieux et récalcitrants pour le décret du maximum. Souffrirons-nous, à Coursan, qu'on nous traite en dyscoles (sic) ? Ecouterons-nous froidement les accusations calomnieuses ? Exposons aux yeux des vrais sans-culottes ce que Coursan a fait pour la Révolution; l'on verra alors si cette commune ne plane point sur la

(1) Et non Courson.

(2) P.V., XXIX, 207.

(3) Bⁱⁿ, 24 niv.

(4) Ex. imprimé. Quelques corrections manuscrites (C 288, pl. 878, p. 6, 7).